

de dispositifs à l'initiative des académies, se

nous qui le disons, c'est l'Administration qui

touche qui prépare mal l'avenir.

# EMPLOI / La concurrence et les officines DES CADRES / privées menacent l'APEC



Les salariés de l'Association pour l'emploi des cadres étaient appelés à un arrêt de travail par les syndicats FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT, le 17 septembre, une première dans l'histoire de cet organisme paritaire. Ils veulent empêcher la «dislocation» de

l'APEC et se parent à «un conflit qui s'annonce long». Pour FO-Cadres, «il est urgent d'assurer la préservation des conditions d'exercice du paritarisme et le développement dans la durée de l'association paritaire».

## BRUXELLES / VEILLE

Détentrice du monopole du reclassement des cadres depuis sa création en 1966, l'APEC se voit confrontée à une situation ubuesque depuis qu'en juillet dernier Pôle emploi a décidé d'ouvrir le marché de l'accompagnement des cadres chômeurs à la concurrence. Dès le premier appel d'offres, Ingeus et Adecco, officines

privées spécialisées dans l'insertion professionnelle et qui attendaient cette manne depuis longtemps, se sont lancées à l'assaut des parts de marché, obtenant respectivement 39% et 21%, contre 22% pour l'APEC. Par ailleurs, l'Association pour l'emploi des cadres est financée par une cotisation obligatoire prélevée sur le salaire des cadres et complétée par une participation des employeurs, ce que Bruxelles assimile à une «aide d'Etat», contraire à la trop fameuse «concurrence libre et non faussée». En conséquence, les syndicats de l'APEC ne se battent pas seulement pour «la sauvegarde des emplois», ils veulent aussi «préserver la spécificité de l'association» contre la privatisation de l'insertion des cadres et des jeunes diplômés.

Quant à Eric Peres, Secrétaire général de FO-Cadres, il siège au conseil d'administration et prévient: «La question aujourd'hui est de savoir ce que l'on veut faire des organismes paritaires, l'APEC mais aussi l'AFPA et l'AGIRC.» Pour les cadres il y a urgence car la crise est loin d'être terminée.

## JUSTICE LES PERSONNELLS DÉNONCENT LA MISÈRE DES TRIBUNAUX

S'élevant contre la situation de juridictions «à la limite de la faillite» budgétaire, les personnels de la Justice ont lancé, depuis le 20 septembre, des actions visant à «bloquer le système», dont le renvoi d'audiences en l'absence de greffiers. Une quinzaine de syndicats, dont FO-Magistrats, participent à ce mouvement de grève, le deuxième depuis celui de mars dernier, «massivement suivi», indique Emmanuel Poinas, le nouveau Secrétaire général du syndicat FO-Magistrats.

Force ouvrière hebdomadaire N° 2956 - 22 septembre 2010